

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2024

Présents : Mme TARNION, Présidente.

Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.

Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, M. CELIK, Mme DARRAJI, M. DENIS, M. EL HAJJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.

M. BARBIER, Chef de Corps.

Mme GAROT, Secrétaire.

Décisions n°033 à 037

LA SEANCE EST OUVERTE A 20h05

Sont excusés : Mesdames BASAULA NANGI, MONVILLE, OZER et Messieurs GODIN, POLIS, SCONBRODT et STOFFELS.

Entendu Madame la Présidente solliciter l'ajout en urgence d'un point à l'ordre du jour :
« Appel à projet – Police de proximité – Implémentation de la culture du risque ».

Un appel a projet a été lancé aux zones de police dans le but de renforcer et soutenir la police de proximité. Les projets doivent être déposés pour le 6.05.2024 au plus tard.

Le Conseil autorise à l'unanimité des membres présents l'ajout du point à l'ordre du jour de la séance.

033 Conseil du 28.03.2024 – Procès-verbal – Approbation

Approuvé avec 11 OUI et 4 abstentions.

034 Infrastructure – Hôtel de police – Acquisition d'un chenil – Mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu la circulaire GPI 95 du 26 octobre 2020 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Vu le code wallon du bien-être animal ;

Considérant que les maîtres-chiens de la zone ne disposent pas de chenils offrant une protection adéquate aux chiens contre les intempéries ;

Considérant que pendant les périodes d'activités administratives des maîtres-chiens, les pauses déjeuner, ainsi que les temps de repos des chiens, ces derniers se retrouvent généralement confinés dans les cages des véhicules spécialisés ;

Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture ayant pour objet l'acquisition de quatre chenils.

Trois firmes seront approchées dans le cadre de ce marché, à savoir :

- KENNEL- & METAALBOUW JANSSEN de Hechtel-Eksel : NE : 0464.332.070
- Petcomfort de Heist-op-den-Berg ; NE : 0463.580.717
- Vert de Gris Jardins et Pavage; NE : 0713.332.654

Les dépenses estimées à 7.024,79 € HTVA soit 8.500,00 € TVAC seront imputées à l'allocation 330/723-51 « aménagement des bâtiments » du budget extraordinaire 2024.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

035 ICT – Acquisition d'écrans – Détermination du mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant l'évolution rapide de besoins informatiques au sein de la Zone de Police Vesdre ;

Vu le besoin de procéder au remplacement des écrans simultanément à celui des ordinateurs ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'acquérir maximum 40 écrans pour ordinateurs via le marché fédéral FORCMS-AIT-121-1 ouvert aux zones de police locales.

La dépense d'un montant maximum estimé à 10.000,00 € HTVA soit 12.100,00 € TVAC sera imputée au budget extraordinaire 2024, allocation n° 330/742-53 du budget extraordinaire " Achat de matériel informatique ".

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

036 ICT – Acquisition d'ordinateurs fixes – Détermination du mode de passation de marché

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, notamment les article 11 et 33 ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques ;

Considérant que le matériel informatique de la zone doit être performant vu les exigences des applications et du système d'exploitation ;

Considérant que ces ordinateurs sont remplacés tous les cinq ans afin de garder un parc opérationnel ;

Considérant que la zone est tenue de migrer l'intégralité de son parc informatique vers Windows 11, nécessitant un matériel récent pour mener à bien cette opération ;

Vu la nécessité de remplacer 40 ordinateurs ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

De lancer un marché constaté sur simple facture pour procéder à l'acquisition de 40 ordinateurs en contactant les firmes suivantes :

- ESI Informatique à Verviers, Chaussée de Heusy (NE: 0431.066.713)
- Computer Service Theux, Rue Chinrue 26 à 4910 Theux (NE: 0860.270.630)
- A.C.Electronics, Rue de Maastricht 91 à 4651 Battice (NE : 0756.327.311)

La dépense d'un montant maximum estimé à 13.000 € HTVA, soit 15.730.00 € TVAC sera imputée à l'allocation 330/742-53 « achat de matériel informatique » du budget extraordinaire 2024.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

037 Véhicule – Déclassement et vente de véhicules – Proposition au Conseil

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu les arrêtés royaux et ministériels d'exécution subséquents ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que plusieurs véhicules de la Zone ont été remplacés mais n'ont pas encore été revendus ;

Considérant qu'afin d'éviter une perte de valeur marchande et pour libérer l'espace inutilement utilisé sur le parking, il est nécessaire de procéder à leur vente ;

Qu'il convient préalablement de les déclasser en les retirant de l'inventaire patrimonial de la Zone Vesdre ;

Vu le succès de la dernière vente via la plateforme spécialisée de vente aux enchères proposée par la firme Auctelia ;

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Collège ;

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de procéder au déclassement des 2 véhicules ci-après en les retirant de l'inventaire patrimonial de la Zone ;

Marque	Type	n° de châssis	1 ^{ère} mise en circulation
Toyota	Auris	SB1MF3JE20E011438	16-06-14
Peugeot	208	VF3CCHMZ0ET07792 8	16-06-14

- De proposer à la vente les véhicules déclassés via la société Auctelia.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Aux services de la logistique de la Zone pour qu'ils assurent le suivi du dossier en concertation avec les services financiers,
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

Présents : Mme TARNION, Présidente.
Mme BONNI et M. GODIN, Membres du Collège de Police.
Mme BASAULA NANGI, M. BERRENDORF, M. CELIK, Mme DARRAJI, M. DENIS,
M. EL HAJAJI, M. FALZONE, M. FORMATIN, M. GALLASS, Mme LEVEQUE, Mme
MONVILLE, M. NAJI, Mme OZER, M. POLIS, M. RENARD, M. SCHONBRODT, Mme
STINI, M. STOFFELS, M. THOMAS, Mme TINIK et M. WYDOOGHE, Membres.
M. BARBIER, Chef de Corps.
Mme GAROT, Secrétaire.
 Décisions n°038 à 051

038 Appel à projet – Police de proximité – Implémentation de la culture du risque

Vu la loi du 07 décembre 1998 organisant un service de police intégré structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 3 mars 2024 qui a lancé un appel à projet aux zones de police dans le but de renforcer et soutenir la police de proximité et plus particulièrement son article 4 qui prévoit que le projet doit être validé par le Conseil de police ;

Vu le projet présenté ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'approuver le projet annexé à la présente décision.

Une ampliation de la présente sera transmise :

- Au service chargé du dossier pour qu'il en assure le suivi ;
- À Monsieur le Gouverneur de la Province pour exercice de la tutelle administrative générale et à la Ministre de l'Intérieur.

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20h45

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRISE IMMEDIATEMENT.

039 Personnel – Mobilité – Phase 2024/01 erratum – Inspecteurs polyvalents – Nomination

040 Personnel – Inspecteur – Recrutement externe 01/2024 – Appel à la réserve des lauréats – Nomination

041 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

042 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

043 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

044 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

045 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

046 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

047 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

048 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

049 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

050 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

051 Personnel – Accident du travail – Décision de l’Office Médico-Légal – Notification

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21h10

La secrétaire,
Kathleen GAROT

La Présidente,
Muriel TARGNION